

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit-juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique SYLVESTRE, Maire.

Date de la convocation : 11/07/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : CACHOT Sandrine, CASTAING Marie-Thérèse, CHARVE Bruno, LECLERCQ Frédéric, MOURIQUAND André, PION Thierry, PRAL Isabelle, SYLVESTRE Dominique, THIVOLLE Brigitte.

Absents excusés : LANCIEN Gaëlle pouvoir à MOURIQUAND André, BLANC Alexandre.

Secrétaire de séance : LECLERCQ Frédéric

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 juin 2022
- Proposition d'ouverture de ligne de crédit : financement travaux lotissement
- Proposition de renouvellement du CDD de l'agent technique
- Questions et informations diverses

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal qui s'est déroulé le 7 juin 2022. Après quelques corrections le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Proposition d'ouverture de ligne de crédit : financement travaux lotissement

Après lecture du projet de délibération, Mr Leclercq demande ce qu'est 'la trésorerie interactive'. Le Maire répond qu'il s'agit de la possibilité d'utiliser tout ou partie de la somme accordée au crédit.

Mr Charve demande ce qu'est le 'taux d'intérêt ESTER'. Le Maire répond qu'il s'agit de l'indice de référence calculé par la banque centrale européenne qui a remplacé l'EONIA depuis le 3 janvier 2022.

Puis Mr Charve souhaite savoir si la commune a contacté d'autres organismes bancaires. Monsieur le Maire informe qu'effectivement le Crédit Agricole a été démarché mais que cet organisme bancaire ne propose plus de crédit à court terme. La Banque des Territoires a été contactée, mais il est très difficile d'obtenir un interlocuteur local.

2022.23 : REALISATION D'UNE LIGNE DE CREDIT INTERACTIVE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE
--

Monsieur le maire expose au conseil municipal de la nécessité de contracter une ligne de crédit interactive d'un montant de 250 000€ afin de pouvoir honorer les factures des travaux de viabilisation du nouveau lotissement dans l'attente des ventes des terrains à lotir et dans les conditions listées ci-dessous :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de la Baume Cornillane décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Article-1

- Montant : **250 000 Euros**
- Durée : **1 an**
- Taux d'intérêt applicable à un tirage **ESTER* + marge de 0.90%**
*[Dans l'hypothèse où l'EONIA serait inférieur à Zéro, l'ESTER sera alors réputé égal à Zéro]

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : **mensuelle civile, à terme échu**
- Frais de dossier : **250 Euros**
- Commission de non-utilisation : **0.20 %** de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement

Article-2

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 9 voix pour et une abstention (Marie-Thérèse CASTAING)

DECIDE de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE-DROME-ARDECHE la ligne de crédit interactive aux conditions listées ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Vote : par 9 voix pour et une abstention (Marie-Thérèse CASTAING)

3. Proposition de renouvellement du CDD de l'agent technique

a) Mr le Maire propose de renouveler le CDD de l'agent technique à 18h par semaine avec la possibilité de réaliser, si besoin, des heures complémentaires jusqu'à 25 heures pour la période de septembre à décembre 2022. A partir du 1^{er} janvier 2023, il convient de créer un poste de stagiaire à 25h par semaine qui devra être validé par une commission du CDG (Centre de Gestion) qui aura lieu 12 septembre.

b) Pour l'agent administratif, un avancement de grade est prévu cette année du fait son ancienneté (+de 8 ans). Il conviendra de délibérer au prochain conseil sur la possibilité de créer le poste, après la commission du CDG du 12 septembre.

c) L'agent technique remplaçant l'agent technique qui était en arrêt de travail, a fini sa mission et l'agent technique titulaire a repris son poste à mi-temps thérapeutique fin juin. Une étude de poste a été réalisée par le CDG lors de la reprise du travail. La Mairie reste dans l'attente du rapport.

4. Questions et informations diverses

Urbanisme

- a) **ZAJAC Leslie** : garage et clôture du terrain, avis favorable
- b) **CHEVRIER Pascal** : extension d'un hangar pour stockage de fourrage et remisage de matériel agricole. Constructions annexes pour rangement de petit matériel et de bois. Avis favorable.
- c) **Travaux**
Nouveau quartier : Les travaux de terrassement et couche de forme pour la voirie du nouveau quartier sont réalisés à 90%. Le bassin d'infiltration qui sera sous l'extension de la voie du Prieuré a été réalisé. Les réseaux de l'assainissement ont débuté ce lundi. Le 29 juillet le raccordement à l'eau potable sera réalisé par Véolia.
- d) **Ecoles** : fin d'année qui s'achève sur l'information du maintien de la troisième classe. Rencontre avec la mairie de Montmeyran en compagnie du Maire d'Ourches afin de s'entretenir des effectifs et de la convention qui lie les 3 écoles. Une mise au point a été faite sur les droits et devoirs de chaque commune. Le conseil d'école a eu lieu du 27 juin 2022 : les enfants ont pu bénéficier de nombreuses activités au cours de l'année. La périscolaire est maintenue sur la commune d'Ourches et un nouveau service dématérialisé sera mis en place pour les réservations en cantine et périscolaire.
- e) **Réunion du 4 juillet dernier pour l'inscription des chemins ruraux au PDIPR** (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)
Cette réunion menée par l'Agglo, a pour mission le recensement des chemins ruraux de l'Agglo. La commune de la Baume-Cornillane a transmis les documents la concernant.
- f) **Une réunion de l'Association Communes Forestières** le 1^{er} juillet à Eurre, changement de Président pour cause de décès. 33 communes sont adhérentes et sont réparties sur 3 communautés de communes différentes.

Heure de fin : 22h

Prochain conseil : date à fixer

Le Maire,



Dominique SYLVESTRE

Le secrétaire de séance,

Frédéric LECLERCQ